

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 17 JUILLET 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 17 juillet à 18 heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de communes des Portes de Vassivière s'est réuni en session ordinaire à la salle culturelle et festive de St Julien le Petit, sous la Présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSDEVIGIE

Date de convocation du Conseil Communautaire : 10 juillet 2025

Membres en exercice	Présents	Pouvoirs	Excusés	Absents	Non pourvu
34	20	4	9	0	1

Membres présents : BIDAUD Jean-Michel, BOSDEVIGIE Jean-Pierre, BOUTY Serge, CHABANAT Christine, CHADELAUD Michel, CHAMPAUD Marc, DUGAY Marie, ECHASSERIEAU Vincent, GAGNAIRE Gilles, GASCHET Gérald, LEBLANC Christian, MALET Patrick, MARQUES Evelyne, MUZETTE Thierry, PAQUET Laurent, ROUGIER Serge, SALAGNAT Michèle, SIMON Philippe, SUDRON Frédéric, THEYS Michel.

Membres ayant donné pouvoir : BAUDEMONT Dominique à BOSDEVIGIE Jean-Pierre, PLAZANET Mélanie à SIMON Philippe, DUMONT SAINT PRIEST Hubert à Jean-Michel BIDAUD, LOURADOUR Patricia à SUDRON Frédéric

Membres excusés n'ayant pas donné pouvoir :

Secrétaire de séance : SIMON Philippe

FINANCES

Délibération n° C90-2025 : Avenant au loyer de la Maison de santé pluridisciplinaires d'Eymoutiers

Par délibération en date du 20 mars 2014, la Communauté de communes a signé un bail avec l'association de la Maison de santé pluridisciplinaire des portes de vassivière pour la location de l'actuelle MSP située 2 chemin de la côte du château à Eymoutiers.

Le loyer a été revu chaque année selon les indices de référence.

Suite à la création du Centre de santé, les médecins officiant pour celui-ci ont été accueilli au sein de la MSP et l'association a vu une part de son loyer pris en charge par la Commune d'Eymoutiers dans ce cadre pour un montant de 735 €.

La Communauté de communes a demandé à l'association de la MSP d'accueillir l'assistante médicale de du Centre de santé intercommunal pour renforcer la proximité de travail avec les médecins de celui-ci et les professionnels de santé de la MSP, ce qui est un cas unique en France. L'association a accepté cette demande et M. le Président propose donc de réduire le loyer dans ce cadre de la MSP actuellement d'un montant trimestriel de 8 314,77 € à un montant trimestriel de 6 000 € à partir du 1^{er} septembre 2025.

Il s'agit pour le Conseil :

- De fixer le montant du loyer de la maison de santé pluridisciplinaire à 2.000 € par mois TTC ;
- D'autoriser M. le Président à signer un avenant au bail de la maison de santé pluridisciplinaire avec l'association de la Maison de santé pluridisciplinaire des portes de vassivière et notamment son article 23, les autres articles restants inchangés.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité soit 24 voix Pour, décide :

- De fixer le montant du loyer de la maison de santé pluridisciplinaire à 2.000 € par mois TTC ;
- D'autoriser M. le Président à signer un avenant au bail de la maison de santé pluridisciplinaire avec l'association de la Maison de santé pluridisciplinaire des portes de vassivière et notamment son article 23, les autres articles restants inchangés.

Fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures des membres présents.

Pour extrait conforme.

A Eymoutiers, le 21 juillet 2025

Le Président
Communauté de Communes
des Portes de Vassivière
5, rue de la Liberté
87120 EYMOUTIERS

Acte rendu exécutoire le : 22/07/2025

Publié le : 22/07/2025